

E.

Table de concordance rapport financier annuel

E. Annexe

Table de concordance
rapport financier annuel

Table de concordance rapport financier annuel

Le présent document de référence inclut le rapport financier annuel de l'exercice 2011 établi en application des articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Le rapport financier annuel est constitué des sections du document de référence identifiées dans le tableau ci-dessous :

	Sections du document de référence
Attestation du responsable du rapport financier annuel	Section 1.2
Comptes annuels d'EDF	Annexe D
Comptes consolidés du groupe EDF	Section 20.1
Éléments du rapport de gestion	Chapitre 9 (activité du Groupe) Chapitre 4 (risques) Section 21.1.4 (autorisations financières) Chapitres 18 et 21 (informations relatives à la structure et à la composition du capital, à l'exercice des droits de vote) Chapitres 14 et 16 (Conseil d'administration et gouvernement d'entreprise) Chapitre 15 (rémunérations) Section 21.1.3 (programme de rachat d'actions)
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels d'EDF	Annexe D
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du groupe EDF	Section 20.2

Annexe **.E**

Table de concordance
rapport financier annuel

